



La CR débute à 14 heures, en présence dans la salle des actes et en visioconférence.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est voté à l'unanimité.
- 2- Priorités scientifiques de l'année et présentation du budget recherche 2022

N. Jaëck présente à la CR le budget recherche 2022 tel qu'il a été construit par l'équipe, en collaboration avec la DR, et tel qu'elle l'a présenté au CA de juillet 2021. Parce qu'un budget est aussi, dans une certaine mesure, la traduction de choix politiques et scientifiques, elle signale en parallèle les priorités scientifiques de l'année 2022, telles qu'elles apparaissent dans ce budget (annexe 1).

On note d'abord **une hausse du budget recherche** qui passe de 635 161 euros en 2021 à 714 338 euros en 2022. Cette hausse est essentiellement due à la décision de l'Etat d'augmenter de 10% la dotation des équipes – sur la base d'une déclaration qui a été faite au printemps, l'état a octroyé la somme supplémentaire de 66 722 euros, à reverser aux unités, sous les différentes formes prises en compte dans notre déclaration (versement direct et versement indirect). L'établissement de son côté augmente le budget recherche de 12 455 euros – ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même un arbitrage à la hausse. N. Jaëck n'a pas demandé davantage, compte tenu de l'argent supplémentaire du ministère, ainsi que de l'obtention intégrale des deux demandes au titre du DSG déposées au printemps 2021 : en plus des 118 000 euros obtenus pour la mise en ligne des formations à l'Ecole Doctorale, le DSG pour la création d'une plateforme de revues nous vaut 140 000 euros de financement, qui viennent donc abonder le budget de la recherche. Pour être tout à fait complète, N. Jaëck rajoute que cette année encore, elle a pu obtenir que certaines sommes engagées par les équipes pour des colloques finalement reportés soient déprogrammées des budgets des unités en 2021 et reprogrammées en 2022 – dans l'état actuel des déclarations des directeurs, un total de 18 900 euros, contre 96 498 euros l'année dernière.

Le détail de l'examen du budget souligne les priorités suivantes, qui ne sont pas les seules, mais qui sont celles qui ont besoin d'une traduction budgétaire :

- **Redonner des moyens supplémentaires aux Unités de Recherche et aux Unités Mixtes de Recherche**, en plus de l'effort ministériel (10%).
  - De manière directe : 10 000 euros de plus sur la dotation (c'est un arbitrage largement lié au fait que le nouvel organigramme voit l'accréditation d'une UR supplémentaire, D2IA)
  - De manière indirecte : 3000 euros de plus pour la PSE et 1000 euros de plus pour le GIS Tourisme.
- **Restructurer et dynamiser le paysage de l'édition dans notre université.** Pour cela, 4 mesures budgétaires ont été prises : 2600 euros supplémentaires pour la PSE revues, 7000 supplémentaires pour les PUB (dont 6000 de l'établissement), aide supplémentaire pour Un@ (1000 euros et un apprenti financé à l'aide d'une convention avec Limoges et Pau, convention préparée par Stéphanie Vincent), et le DSG Revues, 140 000 euros demandés et obtenus. Le budget fait aussi état de 1000 euros supplémentaires, accordés à Ausonius éditions en plus de la dotation habituelle de 3200 euros : O. Devillers en a effectivement fait la demande l'avant-veille en CDUR, et également suggéré que la ligne apparaisse sur le budget recherche plutôt que d'être noyée dans la dotation globale des équipes – il est important pour lui que ces presses apparaissent et soient soutenues au même titre que les PUB, Un@, ou la MSHA. N. Jaëck est tout à fait d'accord avec cette position et a accordé cet octroi complémentaire de 1000 euros, qu'elle prendra cette année sur la ligne « animation scientifique » du budget, avant de le faire voter l'an prochain convenablement au CA.
- Aider à **la structuration collective de la recherche** : 10 000 euros pour les groupes de travail émergents, c'est-à-dire Montaigne à table, GER, BIG et les Afriques. Notre équipe

a décidé de ne pas accorder de modulation de service individuel, mais d'essayer de faciliter les réunions et les déplacements en octroyant un peu d'argent pour le fonctionnement, et de renforcer la visibilité de Bordeaux Montaigne sur ces objets qui fédèrent de manière transversale un grand nombre de chercheurs.

- Développer la **valorisation des SHS et les actions « science avec et pour la société »** : 8902 euros sont dédiés à ces actions sur le budget, et ont vocation à financer, à titre expérimental cette année, les projets en direction de la société. Un AAP sera lancé, et nous pourrons voir ce que cela donnera ; nous espérons ainsi amorcer des actions qui pourront ensuite prendre plus d'envergure grâce au PIA4.

Le budget ne suscite pas de question ni de commentaire.

S. Barbeyron mentionne, dans le cadre du soutien apporté aux presses, le projet de refonte du site des PUB et d'Ausonius éditions, et N. Jaëck confirme que S. Rouissi travaille sur ce dossier, ce qui n'est pas une petite affaire puisque l'université n'a pas de personnel informatique dédié à la création de sites web, alors que les demandes sont nombreuses, celles des presses, et celles aussi des nouvelles équipes – équipes qui ont dû externaliser la commande. N. Jaëck a déjà proposé de demander, lors de la prochaine campagne d'emplois, un poste d'ingénieur en appui aux besoins informatique recherche. Une autre piste de réflexion est que la MSH devienne également une ressource en la matière d'appui en informatique recherche : c'est une de ses missions identifiées.

Le point suivant de l'ordre du jour devait être le modèle d'allocation, mais la veille, K. le Coz a détecté qu'il y avait une erreur dans les chiffres présentés en CDUR : la maquette de calcul n'a pas été bien paramétrée pour le dénominateur dans la partie dynamisme, et K. le Coz n'a pas encore tout à fait achevé ses vérifications. N. Jaëck propose donc d'inverser l'ordre du jour et de commencer par les statuts, pour laisser à Krystel le temps d'arriver et de présenter des chiffres certifiés exacts. N. Jaëck précise donc que, pour respecter le principe de consultation des instances, elle souhaite ne pas voter de manière définitive les dotations en CR, et revenir devant la CDUR avec les chiffres exacts. Elle propose donc que la CR procède à la discussion sur le modèle et fasse un vote consultatif, qui sera présenté en CDUR le 26 octobre, et puis que la CR confirme son vote le 28 octobre. La CR approuve cette méthode. On passe donc directement à la relecture des statuts.

### 3- Statuts des UR

Conformément à ce qui avait été discuté et décidé lors de la CR du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (cf. PV qui présente les détails), N. Jaëck a demandé à A. Mazenc de réécrire les statuts des unités de recherche. C'est donc le document qui a été déposé sur le BV, et qu'il convient que la CR valide avant que ces statuts ne soient votés au CA du 29 octobre. Quelques petits ajustements ont encore été effectués le 21 septembre en CDUR (notamment la possibilité d'inviter des membres à voix consultative au conseil de l'unité, au gré du conseil, et quelques harmonisations d'éléments formels oubliés), et N. Jaëck en fait acte, en projetant le document en séance : la CR le commente et l'amende au fur et à mesure.

Anne Bayaert-Geslin remarque que dans ce document corrigé, les doctorants sont affectés d'un coefficient de 1 et les EC de 3, et demande si cela revient au même que ce que nous avons décidé (soit respectivement 0,3 et 1). N. Jaëck lui répond que ça revient mathématiquement au même, mais que A. Mazenc a souhaité mettre plutôt 1 et 3, pour que chaque personne ait au moins une part entière. N. Jaëck informe aussi la CR qu'A. Mazenc l'a prévenue d'une certaine irrégularité potentielle sur ce point, parce qu'aucune loi ne prévoit, à ce jour, la possibilité d'observer un système de pondération dans le décompte des voix exprimées par les électeurs dans le cas des unités de recherche. Elle l'a aussi informée que la tutelle chargée du contrôle de légalité (Rectorat) a été

sollicitée le 22 septembre sur la question de la pondération du vote des doctorants pour l'élection à la direction de l'UR : elle dit que l'on verra si ce point suscite ou non des observations particulières de leur part.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de l'emploi du mot « titulaire ». E. Jean-Courret propose que l'on emploie plutôt « statutaire ». La CR est d'accord. Mais J. Albrespit demande si cela signifie alors que les EC stagiaires ne votent pas. O. Devillers précise que les statuts d'Ausonius prévoient que ne peuvent voter que les stagiaires (et les doctorants) qui ont plus d'un an d'ancienneté, en suivant le principe qu'il faut connaître un minimum la vie de l'unité de recherche pour voter. On se décide pour dire que les stagiaires et tous les doctorants peuvent voter : ils ont le temps de prendre le pouls d'une équipe et une vision un peu extérieure est aussi intéressante.

E. Kajfasz demande ce que signifie « régulièrement » dans les doctorants « régulièrement inscrits » : on supprime effectivement le mot dont on ne voit pas quel est son apport spécifique – « inscrits » est très clair, cela signifie dans les effectifs de l'école doctorale.

C. Brun demande, dans le cadre du vote électronique, si chaque UR choisit son application de vote : se pose la question de la sincérité du scrutin et de la confidentialité si l'outil n'est pas fiable. N. Jaëck lui répond qu'A. Mazenc a effectivement soulevé ce point et dit qu'il fallait s'assurer de cette fiabilité. L. Larré répond que l'établissement fonctionne avec Bélénios, a priori sûr. Mais Balotillo, plus facile d'utilisation, semble aussi très adapté. Les statuts ne spécifieront rien sur le sujet pour laisser la latitude qui convient aux unités.

C. Gonzales-Scavino demande une précision : dans le cas d'une candidature binominale, les deux noms sont interdépendants ? La réponse est oui.

Se pose ensuite la question du nombre de codirecteurs. R. Estève demande si c'est simplement le nombre d'heures de décharge, constant, qui a fait que nous nous sommes arrêtés à 2 – est-il possible par exemple de proposer deux directeurs adjoints, pour pacifier les choses parfois, peut-être ? N. Jaëck remarque que Passages a choisi d'avoir 4 co-directeurs, et c'est possible donc, au choix des équipes. Mais elle dit aussi qu'à son strict avis, pour des équipes de la taille des nôtres, mono-tutelles auxquelles doivent s'appliquer ces statuts, l'inflation du nombre des directeurs semble un peu inutile : les décharges ne sont pas si importantes que ça, elles n'augmenteront pas effectivement. Il lui semble important que le directeur ou la directrice connaissent bien tous les dossiers, il est difficile de « répartir » les tâches, et cela finit, en réalité, par démultiplier le travail.

Sur une question d'E. Jean-Courret, il est précisé que ces statuts prévoient la solidarité du ticket de direction : la démission de l'un entraîne celle de l'autre et la tenue de nouvelles élections.

Anne Beyaert-Geslin indique qu'une différence de taille entre le statut de directeur adjoint et celui de co-directeur est que le co-directeur a la signature, et le directeur adjoint, non. C'est un élément à prendre en compte dans le choix qui est fait. K. Abado précise que si on le souhaite, on peut de toutes façons revoir le principe des délégations de signature, et accorder la signature y compris au directeur adjoint : N. Jaëck pense que c'est une bonne idée, et que cela mettra de la fluidité dans le traitement des dossiers.

Vient ensuite la question de la taille du conseil et du poids relatif des doctorants, sur une question posée par P. Beucé – pour l'instant 6 collège A, 6 collège B, 3 doctorants et une personnalité extérieure. On s'accorde à l'unanimité pour dire que la proportion convient (A. Beyaert-Geslin souligne que donner davantage de poids aux doctorants reviendrait à démotiver encore davantage les MCF, souvent pris entre deux groupes au poids très fort, les PR et HDR d'un

côté, et les doctorants de l'autre.) P. Beucé demande ensuite pourquoi le conseil comporte 16 membres : par quoi ce nombre est-il fixé ? K. Abado répond qu'il lui semble que c'est spécifique à chaque université, que c'est l'historique des statuts (Elle vérifiera). N. Jaëck précise qu'il y a, en effet, là sans doute, un certain arbitraire, et qu'il est toujours possible de rajouter un ou deux membres, mais qu'elle ne voit pas de raison de changer ici quelque chose dont la proportion convient unanimement.

Enfin, il est décidé, sur proposition de N. Jaëck et de la CDUR que lorsque l'équipe est trop petite pour pouvoir constituer un tel conseil, le conseil se compose des membres permanents de l'AG, et des doctorants. Les statuts sont votés à l'unanimité : ils seront rectifiés par A. Mazenc, que N. Jaëck remercie chaleureusement, et présentés au CA du 29 octobre.

#### 4- Modèle d'allocation de la dotation des UR et des UMR

K. le-Coz est arrivée en séance et est en mesure de présenter les chiffres stabilisés (annexe 5). Elle signale deux erreurs par rapport au modèle présenté en CDUR : l'une sur le calcul du dénominateur, et l'autre sur les modèles de comparaison pour 2021 : des lignes avaient été interverties du fait de leur remise en ordre alphabétique. Elle présente donc en séance le document rectifié, et il est versé sur le BV de la CR et de la CDUR pour consultation. N. Jaëck la remercie chaleureusement : la promotion et le départ de Maryan Danède au rectorat a fait que K. le-Coz a dû se charger d'effectuer toutes les transformations sur ce modèle, en plus de ses attributions, et la tâche était lourde. Elle était lourde aussi pour la DR et le SCD, grandement mis à contribution pour le comptage des productions à partir des dossiers HCERES, et N. Jaëck les remercie également. Deux sessions étaient de toutes façons prévues au calendrier des conseils, et ce retard n'est pas grave. Ce qui importe c'est que les chiffres soient justes, et la méthode partagée.

N. Jaëck rappelle à la CR les différentes étapes de concertation et de vote qui avaient eu lieu en CDUR et en CR en 2020-2021, et qui avaient abouti aux décisions relayées dans les PV de l'année dernière, telles qu'elles étaient mises à disposition sur le BV de la CR. Avec ces nouvelles instructions (Valorisation accrue des doctorants, en quantité 0,3 au lieu de 0,2 dans le compte des effectifs, et en qualité, 77% du modèle pour les effectifs, et 3% de bonus du taux de soutenance ; pondération pour les différents types de productions et prise en compte d'éléments jusque-là non comptés ; suppression du forfait pour IKER et le LAM et réinsertion de ces équipes dans le modèle ; considération de la même population au numérateur et au dénominateur pour le calcul du dynamisme ; choix laissé aux UMR et aux unités multi-tutelles pour ce qui est de la prise en compte de la totalité de l'équipe ou bien seulement des membres UBM), K. Le Coz-Thouvais a donc produit le document qui est présenté en CR. La CDUR a également passé en revue ce modèle (avec les quelques erreurs mentionnées) le mardi 21 septembre, et a validé l'attribution à l'unanimité – il faudra néanmoins revenir vers elle, donc, le 26 octobre.

N. Jaëck commente la maquette en CR, où l'on voit apparaître les différentes modifications souhaitées. Elle explique aussi chaque tableau, et les différents effets de la répartition, et répond aux quelques questions. En regardant finalement ce que donne le modèle sur les chiffres 2022, soit sur la dotation de 517 000 euros, on peut constater :

- que les grands équilibres sont maintenus. C'est pour N. Jaëck tout à fait nécessaire : les équipes ont besoin de moyens pérennes sur lesquels appuyer une politique scientifique continue et tranquillisée.
- les équipes voient globalement leur budget augmenter, largement du fait de l'augmentation générale de 10% de la dotation par l'Etat, et accessoirement des 10 000 euros supplémentaires de l'établissement. C'est bien sûr une bonne nouvelle, qui permet là-encore de prendre sereinement les petits changements qui affectent les uns ou les autres.

- l'insertion d'IKER et du LAM dans le modèle a eu des effets contre-intuitifs : les directeurs pensaient que leur dotation allait diminuer, et que ce forfait octroyé (6000 pour le LAM, 8000 pour IKER) était trop généreux au regard du petit nombre de membres. En réalité, l'insertion dans le modèle les fait encore progresser, du fait d'un dynamisme très fort. N. Jaëck remercie David Ambrosetti, le directeur du LAM, d'avoir choisi de ne présenter pour le compte que les enseignants-chercheurs UBM – sans quoi la part du LAM aurait été bien plus importante : il faut dire que l'UB qui n'est pourtant pas tutelle du LAM, leur verse néanmoins une confortable dotation, ce qui rend la décision de David particulièrement juste.

- le choix qui est globalement fait par les UMR de compter les productions de l'ensemble de l'unité rapporté à l'ensemble des effectifs leur est globalement favorable, parfois très largement. N. Jaëck pense qu'il n'y a là aucun problème, puisque le mode de calcul est clair, puisque la décision de leur laisser le choix était basée sur une information transparente : l'université envoie un bon signal au CNRS en continuant à très bien financer ses UMR, et à soutenir la recherche de qualité qu'elles produisent.

- en continuité avec ce qui apparaissait les années précédentes, on s'aperçoit aisément, en regardant les chiffres des critères de dynamisme, que les différentes équipes n'ont pas les mêmes pratiques scientifiques, que le nombre de publications varie tellement parfois qu'on constate de nouveau que les pratiques de publication sont différentes, idem pour les colloques, idem pour les appels à projets.

- les mesures qui sont prises pour remettre une forme de mesure dans ce qui apparaît parfois comme incommensurable, comme l'encadrement des chiffres bruts, apparaissent donc tout à fait nécessaires, et permettent de lisser ces pratiques scientifiques visiblement très hétérogènes. De la même manière, la question posée par N. Labarre quant au choix de calculer le critère dynamisme par rapport à la moyenne plutôt que par rapport à la médiane est ré-évaluée : elle est réglée à l'unanimité par un choix de calcul par rapport à la médiane qui permet aussi, un peu parce que l'écart entre la moyenne et la médiane n'est pas si grand, d'araser les gros écarts.

Anne Bayaert-Geslin souligne que malgré ces différences, il est très important de conserver ce critère dynamisme, que c'est une notion fondamentale, et que si les disparités dans les cultures scientifiques n'indiquent certes pas nécessairement que les unités moins servies par le modèle font « de la moins bonne recherche », elles n'indiquent pas non plus que celles qui sont bien servies en font « de la moins bonne ». N. Jaëck en convient parfaitement – et la CR a d'ailleurs rejeté le fait de ne se baser que sur les effectifs (c'est par ailleurs la méthode choisie à l'UB). Ce qui lui importe surtout, c'est qu'au terme de ce travail sur le modèle, un travail souhaité depuis longtemps par les instances, tout le monde se sente bien traité, tout le monde pense que les spécificités diverses ont été prises en compte, que les effets de biais, reconnus par tous, aient pu être atténués, et que les décisions aient été prises en toute connaissance de cause.

Elle propose donc, comme prévu en début de séance, que l'on fasse un vote consultatif à l'attention de la CDUR, et propose le vote de la colonne J, le modèle avec les coefficients d'encadrement, et celui qui est calculé par rapport à la médiane. La CR vote cette proposition à l'unanimité moins une abstention. Le vote définitif sera confirmé le 28 octobre.

O. Devillers demande si le départ ou l'arrivée d'un chercheur CNRS entraînera la mise à jour des effectifs, et N. Jaëck lui répond que oui. Les effectifs sont mis à jour annuellement, ainsi que la partie dynamisme qui concerne les colloques et les Appels à Projets, et que la mise à jour des effectifs sera donc également reportée sur ces deux éléments du critère dynamisme.

## 5- MSHA

N. Jaëck souhaite faire un point d'information sur la MSHA, pour expliquer le processus de transformation de l'association en Unité d'Appui et de Recherche : la dernière étape approche, soit la constitution de la MSH en UAR par le CNRS le 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec l'UBM comme autre tutelle principale, et l'UB comme tutelle secondaire. Le comité de pilotage de la MSH s'est réuni plusieurs fois (UB, CNRS, UBM, P. Baudry, directeur de la MSH) pour s'accorder sur l'organigramme final (annexe 3). Le secrétaire général a été recruté, en la personne de Dominique Pacot, présent à la CR, et qui se présente aux collègues. Il détaille pour information les étapes de son CV :

- Formation initiale d'informaticien de gestion, 2 ans en société de service et d'ingénierie
- Concours des Instituts Régionaux d'administration puis à la sortie, affectation au centre d'exploitation informatique du Ministère de l'Intérieur
- Mobilité au Cabinet du Préfet à Arras puis à Lens durant la coupe du monde
- Entrée au CNRS en 1999 en tant que responsable RH puis la même année, adjoint au délégué régional
- En 2006, mobilité comme Directeur Administratif et Financier à l'Institut d'Electronique, de Microélectronique et de nanotechnologies à Villeneuve d'Ascq, UMR de 500 personnes, Physique et sciences de l'Ingénieur (IEMN, Alain Cappy puis Lionel Buchaillot)
- En 2012, mobilité en tant que Secrétaire Général d'une fédération de recherche CNRS et responsable administratif d'un LABEX éponyme : European Genomic Institute for Diabetes (EGID, Philippe Froguel, 18 M€)
- Chef de projet (Philippe Froguel Directeur de projet) d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU, objet PIA) classé second de l'AAP et doté de 5 M€ complétés de 18 M€ d'apports par la suite.
- 2018 : mise en place en tant que Secrétaire Général de la fondation partenariale I-SITE Université Lille Nord Europe dotée de 74 M€ (111 M€ après levées de fonds complémentaires) auprès de Régis Bordet, Directeur Général/Déploiement de plus de 370 projets et création notamment d'un Hub SHS doté de 3.5 M€ (+ nb : accueil à Lille des Innovative SHS etc.)
- quitte l'I-SITE après avoir contribué à finaliser le bilan de fin de période probatoire de celui-ci le 30 juillet dernier (le jury IDEX/I-SITE se déplacera à Lille en janvier 2022 pour – espérons-le – la confirmation du label d'excellence pour tout le site lillois dès février 2022).
- décision personnelle d'effectuer une mobilité géographique dans la Région de Bordeaux sur ce poste ouvert dans le champ des SHS et candidature retenue.

D. Pacot résume : en somme, après avoir travaillé dans le champ de la physique et des sciences de l'ingénieur, celui de la santé, il complète son expérience par une immersion dans le champ des Sciences humaines et sociales, et est très heureux de prendre ce poste.

N. Jaëck termine en disant que pour pouvoir démarrer l'UAR définitive (l'année 2021 étant conçue comme une année de transition), un appel à candidatures a été lancé, pour nommer un directeur ou une directrice à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 – P. Baudry, en accord avec la présidence de notre université, ne candidatera pas sur ce poste : il prendra effectivement sa retraite une année et demie après le début du mandat, et il apparaissait souhaitable à la présidence de l'UBM et au CNRS de lancer cette UAR avec un directeur ou une directrice susceptible de faire un mandat complet. Le recrutement est prévu le 26 novembre, et il a été convenu que P. Baudry aiderait son successeur au tuilage. Avant l'élection, P. Baudry et D. Pacot se chargeront donc de réunir le conseil scientifique (composé de membres extérieurs nommés par les tutelles), de mettre en œuvre l'organigramme (recrutement des personnels sur les postes prévus par l'organigramme), de lancer le travail sur les locaux, pour la période de transition avant les travaux : le programme scientifique sera mis en œuvre dès 2021, des projets lancés, et il faudra bien que la MSH soit largement libérée pour pouvoir accueillir les nouveaux porteurs de projets.

N. Jaëck demande à P. Baudry s'il souhaite compléter ou prendre la parole : il confirme que la décision de sa non-candidature au poste de directeur pour le mandat suivant s'est faite en bonne intelligence avec la Présidence d'UBM. Il dit que même s'il n'avait pas prévu de prendre sa retraite, il ne serait peut-être pas resté à la direction de toutes façons, tant il bon que les responsabilités soient renouvelées. Il souligne que ses années passées à la direction de la MSH ont été de bonnes années, des années de réalisations nombreuses. Centralement préoccupé de l'avenir des personnels, il se félicite d'abord de ce que la masse salariale des trois postes de la fondation MSH soit reversée à l'UBM, qui a désormais la gestion pleine de ces postes – c'est important, c'est sécurisant, c'est un vrai résultat obtenu. Il est également satisfait des deux ajouts structurants apportés par le CNRS, le secrétaire général, le ou la responsable de gestion, très bientôt recruté.e, auxquels vient s'ajouter le responsable Progedo, pour lequel nous avons également le financement et qui sera recruté avant la fin de l'année civile. Ce qui est en jeu dorénavant, c'est la place de la MSH sur le site bordelais, les partenariats fructueux entre les deux universités, les meilleures relations avec les différentes directions d'UBM, la DSIN notamment : il s'agit de travailler dans le sens du partenariat et non de la concurrence, c'est tout le sens de la MSH. N. Jaëck remercie Patrick avec qui les relations ont toujours été amicales, et avec qui il a été très facile de bien travailler ; il reste directeur de l'association jusqu'à sa dissolution et pourra à ce titre continuer à collaborer à la transition.

Anne Bayaert-Geslin remercie beaucoup Patrick pour tout son travail à la tête de la MSH. Elle pose la question de la relocalisation des bureaux des EC du MICA logés à la MSH – vont-ils être logés ailleurs, par exemple à la Maison de la Recherche ? N. Jaëck répond que le bureau de la direction du MICA pourra bien entendu rester à la MSH, comme ceux de CLLE Montaigne et d'IKER qui y ont été transférés au printemps 2021. Pour ce qui concerne les EC en revanche, qui sont effectivement nombreux du MICA à être logés à la MSH, largement pour des raisons historiques, il va falloir qu'ils puissent être relogés dans leurs départements respectifs, comme tous les EC des autres unités. Le nouveau projet scientifique et sa mise en place vont être l'occasion de réattribuer ces locaux en fonction des projets nouvellement obtenus : on ne peut préjuger à ce stade de qui répondra aux AAP, et il faut donc que les bureaux soient libérés. Il ne s'agit pas de chasser les collègues bien entendu, et il faut prendre le temps d'opérer ces déménagements sans brusquerie, mais il est nécessaire de faire un bilan de l'occupation des locaux pour pouvoir les attribuer, à partir de janvier 2021, à qui participera au nouveau projet scientifique. P. Baudry va dans le même sens : la MSH, c'est 2200m<sup>2</sup>, ça peut sembler beaucoup, mais le nouveau projet prévoit une réorganisation, des salles partagées, des espaces de coworking, des espaces de travail pour les lauréats, des espaces prévus pour les partenariats avec les partenaires locaux – comme la Bic-Box, logée à la MSH par la métropole. Le MICA n'a pas vocation à occuper plus d'espace que les autres, et il faut cependant effectivement accompagner les gens, ne pas les mettre dehors du jour au lendemain.

S. Barbeyron prend la parole pour remercier chaleureusement P. Baudry. Outre la partie scientifique, elle le remercie pour l'accompagnement des personnels : les collègues de la MSH lui ont témoigné unanimement leur sentiment de toute l'humanité et du soutien de P. Baudry dans cette période difficile de transition.

#### 6- Nuit des chercheurs et fête de la science.

S. Syllac présente (annexe 4) ces deux manifestations de « sciences pour et avec la société » auxquelles notre université est associée, d'une part la nuit des chercheurs, ce vendredi 24 septembre à Cap Sciences, et d'autre part la fête de la science. La CR en regarde le détail, et N. Jaëck se réjouit de voir que l'UBM sera très présente à ces manifestations (10 unités de recherche impliquées pour la nuit des chercheurs) : elle réaffirme l'importance qu'il y a pour notre université de ALLSHS à prendre toute sa part dans ces dispositifs, et souligne que le travail sur le PIA4, qui va s'effectuer dans des commissions de travail avant d'être présenté et renforcé en CR, va dans le même sens.

Elle remercie S. Syllac pour son implication dans ces dispositifs, et au-delà, pour le travail mené pour la valorisation des ALLSHS au service de notre université. Elle souligne également l'arrivée de S. Maleret à la Direction de la recherche. Elle travaillera dans un premier temps au côté de la direction de la DR sur la structuration des unités de recherche et elle dirigera le pôle « valorisation », assistée, pendant cette première année, par Nelly Poitevin, enfin recrutée au titre du DSG « Valorisation 2020 ». Ces deux personnes supplémentaires devraient nous aider à concrétiser cette volonté de renforcer et de valoriser nos partenariats et nos interventions.

#### 7- Questions diverses

- Présentation des calendriers PSE et des calendriers Région, colloques et projets. V. Biélenda prend la parole pour signaler la parution de tous les calendriers, et expliquer les changements mis en place dans la procédure d'attribution de la PSE, changements qui vont dans le sens d'une simplification (même dossier pour les colloques Région et pour la demande attenante à la PSE, alors qu'on devait en faire deux avant), et d'une demande faite par les collègues pour les colloques internationaux sans la région (possibilité de postuler dès la première session, ce qui rend désormais possible de faire financer des colloques de début d'année). On précise pour les membres de la CR que les dossiers de la première session de la PSE (colloques internationaux Région et pas Région, et projets PRSE) seront donc examinés en séance le 18 novembre. Les évaluateurs recevront leurs dossiers sur le BV le 22 octobre, nous ferons le point sur cette liste à la CR du 29 octobre, et les évaluations seront attendues pour le 7 novembre. V. Biélenda ajoute une précision pour l'ANR : l'objectif de relever le taux d'obtention pour les SHS reste maintenu pour 2022, et l'ANR ambitionne de faire passer ce taux à 23% (moins de 10% à ce jour). La modification des axes scientifiques va également dans le sens d'une meilleure adéquation aux sujets des SHS. N. Jaëck encourage effectivement les collègues à candidater : le taux de réussite devient encourageant et devrait nous permettre quelques lauréats. Elle encourage également les collègues à participer aux réunions d'information organisées par le pôle projet et partenariat : les informations glanées y seront précieuses, et le soutien de très bonne qualité. Elle remercie V. Biélenda, ainsi que ses collègues, pour leur travail.
- N. Jaëck informe la CR qu'O. Devillers et S. Lavaud ont été réélus à la direction d'Ausonius le 3 septembre dernier (88 électeurs, 64 votants, 47 oui, 12 non, 5 blancs). Elle les félicite, et en profite pour préciser que les élections dans les Unités de Recherche auront lieu aux mois de novembre et décembre (pour les UR uni-tutelle UBM, les autres ayant d'autres contraintes liées aux statuts multiples), pour des débuts de mandats le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : les gens seront élus pour la durée du contrat.

La CR passe ensuite en formation restreinte, et l'on commence par examiner les demandes d'HDR.

#### 1- Examen des demandes d'HDR :

- Gauthier Bolle, Maître de Conférences en histoire et cultures architecturales à l'ENSAS (Ecole d'architecture de Strasbourg), Garant : Gilles Ragot, UBM, FG Pariset

Architecte et Maître de Conférences en histoire et cultures architecturales à l'ENSA de Strasbourg depuis 2018, Gauthier Bolle a d'abord été maître-assistant et MCF à l'ENSAP de Bordeaux et membre de l'UMR Passages, après avoir soutenu en 2014 une thèse sur l'architecte Gustave Stoskopf au sein de l'UR ARCHE, à l'ENSAS. Gauthier Bolle présente à notre CR une demande de HDR dont Gilles Ragot, qui connaît bien sa recherche, est le garant, et dont le titre est « Acteurs de la conception architecturale et formes bâties : académisme et processus de

modernisations au XX<sup>ème</sup> siècle en Europe ». Il s'agit, comme Gilles Ragot le développe dans une lettre de soutien très élogieuse, d'un profil rare, à la fois architecte et historien, et d'un dossier très volumineux, qui fait état d'une recherche de grande qualité, mais aussi d'un dossier très équilibré entre la recherche (il travaille notamment sur la complexité de la démarche des architectes consacrés à la production de masse, et sur une meilleure compréhension des milieux professionnels et du métier d'architecte), l'encadrement de la recherche, les activités d'enseignement, l'investissement dans les instances des établissements où il a travaillé, et le rayonnement national et international. Il semble à N. Jaëck que notre CR a toutes les raisons d'accueillir favorablement ce dossier, et elle propose donc que la CR restreinte accorde l'autorisation de soutenance.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- David-Artur Daix, Agrégé-Préparateur de Grec à l'Ecole Normale Supérieure de Paris, garante : Sophie Gotteland, UBM, Ausonius, CNU 8<sup>ème</sup> section.

Le dossier de David-Artur Daix est un peu atypique. Il sollicite l'HDR depuis un poste d'Agrégé-Préparateur de Grec à l'Ecole Normale Supérieure de Paris : son grade de docteur l'y autorise pleinement. Il a sollicité pour être sa garante Sophie Gotteland, PR de langue et littérature grecques et rattachée à Ausonius : sa lettre de candidature souligne que ce sont les champs de recherche de S. Gotteland qui lui ont fait avoir recours à elle. Normalien ulmien, agrégé, il a soutenu sa thèse en 2000 à l'EHESP sous la direction de Pierre Vidal-Naquet sur « Les sentences (γνώμῃ) dans la littérature grecque archaïque et classique (d'Homère à Thucydide) », thèse pour laquelle il a obtenu la mention très honorable avec les félicitations. Après une année d'ATER, il a immédiatement été recruté à Ulm, où il s'acquitte, depuis 2001, de tous les cours d'agrégation, entre autres cours. Il est très impliqué dans les jurys de l'ENS, et a travaillé avec l'inspection pour la réforme du concours de l'ENS en 2018. Son CV ne fait état d'aucune autre fonction administrative. Il n'est fait aucun état non plus d'aucun encadrement de travaux de recherche – mais il anime des séminaires de recherche à l'ENS ; il n'a jamais participé à aucun jury de thèse. Son dossier d'habilitation compte 10 articles additionnés de quelques communications, d'un ouvrage en collaboration, *Démosthène, Contre Aphobos I<sup>er</sup> et II, Contre Midias*, collection « Commentario », Belles Lettres, Paris, 2017, CXII + 650p. (en collaboration avec Matthieu Fernandez) et d'un mémoire inédit dont il est précisé qu'il sera publié aux presses d'Ausonius : il s'agit de l'édition et de la traduction commentée d'un des discours les plus célèbres de Démosthène, *Sur les forfaitures de l'ambassade*. N. Jaëck précise aussi qu'il n'y a plus de qualification par le CNU, et que donc le rôle des CR lui semble renforcé. Ce dossier lui semble donc assez peu étoffé pour prétendre à l'habilitation ; d'un autre côté, l'aval de S. Gotteland, consultée par N. Jaëck, absolument compétente pour juger de la pertinence de ce dossier dans sa discipline, encourage plutôt N. Jaëck à autoriser cette soutenance – sans compter que certains collègues ont des parcours un peu différents du fait des hasards des recrutements, et que cette différence est sans doute source d'enrichissement. Elle soumet donc ce cas à la CR restreinte.

Alexandre Fernandez rectifie : ce sont simplement les MCF titulaires qui sont dispensés de qualification CNU – David-Artur Daix devra donc solliciter sa qualification s'il veut postuler à un poste de professeur. A. Lampropoulos dit que puisque la loi permet aux docteurs de présenter une HDR, notre CR n'a pas à exiger davantage de lui. P. Meyzie ajoute que dans son dossier, la chronologie des publications témoigne d'une accélération des publications depuis 5/6 ans. P. Chassaing va dans le même sens d'une acceptation du dossier : David-Artur Daix est à l'ENS, il n'est pas facile d'y avoir des fonctions administratives. N. Jaëck ajoute que la 8<sup>ème</sup> section n'a par ailleurs pas coutume d'avoir des dossiers de publications ultra-volumineux, comme un entretien avec S. Gotteland le lui a confirmé. A. Bayaert-Geslin dit que scientifiquement, ce dossier ne semble faire aucun doute, mais s'étonne que David-Artur Daix n'ait participé à aucun jury de thèse. J. Albrespit répond qu'il y a peu d'occasions, que peu de thèses se soutiennent dans ce domaine. E.

Guilhamon ajoute qu'il appartiendra aux pré-rapporteurs du dossier de juger de la suffisance ou de l'insuffisance de l'expérience de David-Artur Daix en termes d'encadrement de la recherche. La demande de soutenance d'HDR est mise au vote, et acceptée à l'unanimité.

Examen des demandes d'éméritat :

Jean-Marc Buigues - AMERIBER - 1ère demande

Jean-Marc Buigues est chercheur à Ameriber et professeur d'espagnol. Il s'agit d'une première demande d'éméritat, et Jean-Marc Buigues remplit parfaitement les conditions d'octroi : il est l'actuel garant d'une HDR d'un membre d'AMERIBER, il va inscrire une thèse à la rentrée sur Julio Romero de Torres. Il assiste à des colloques et est engagé dans une activité de publications. L'avis de Raphaël Estève est favorable, et N. Jaëck propose que la CR restreinte octroie cet éméritat. La demande est acceptée à l'unanimité.

Pierre Laforgue - TELEM - 1ère demande

Pierre Laforgue est professeur de littérature française et rattaché à TELEM. Il s'agit d'une première demande d'éméritat, et Pierre Laforgue remplit parfaitement les conditions d'octroi : il dirige encore deux thèses, en a une troisième en inscription, et continue d'avoir une activité de recherche soutenue, il participe à des colloques, et est engagé dans la publication de deux ouvrages en préparation. L'avis d'Eric Benoît est très favorable, et N. Jaëck propose que la CR suive cet avis. L'éméritat est accordé à l'unanimité.

La séance se termine à 17h15.

Fait à Pessac, le 24 septembre 2021  
La Vice-Présidente  
Nathalie Jaëck



# Annexe 1

## Budget Recherche 2022

(hors contrats et ressources propres des unités)

		2020	2021	2022	Variation 2022/2021	Origine supplément	
						Etat	Etablissement
	<b>DOTATION UR</b>	461 200 €	461 200 €	517 320 €	56 120 €	46 120 €	10 000 €
PSE DEPENSES STRUCTURELLES	COFINANCEMENT PROJETS REGION	13 500 €	14 661 €	11 516 €	-3 145 €	0 €	-3 145 €
	AAP PSE	40 000 €	40 000 €	47 000 €	7 000 €	4 000 €	3 000 €
	AIDE A TRADUCTION	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
	REVUES COFINANCEES	21 500 €	21 500 €	24 100 €	2 600 €	0 €	2 600 €
	CHAIRES	9 500 €	9 500 €	9 500 €	0 €	0 €	0 €
	GIS	5 000 €	5 500 €	6 500 €	1 000 €	0 €	1 000 €
	PUBLICATION LECON INAUGURALE	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
	ABONNEMENT DIFFUSION RECHERCHE	4 300 €	4 300 €	7 000 €	2 700 €	0 €	2 700 €
	<u>UN@</u>	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
	<b>Total PSE Dépenses structurelles</b>	<b>103 800 €</b>	<b>104 461 €</b>	<b>116 616 €</b>	<b>12 155 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>8 155 €</b>
STRUCTURATION DE LA RECHERCHE	EQUIPES PROJETS	60 000 €	20 000 €	0 €	-20 000 €	0 €	-20 000 €
	ACTIONS STRUCTURANTES	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
	ANIMATION SCIENTIFIQUE			5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
	ACTION Sciences avec et pour la société	0 €	0 €	8 902 €	8 902 €	5 602 €	3 300 €
	SOUTIEN A L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
	SOUTIEN AUX CIS	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DSG 2		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FEDERATION DES PRESSES	53 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Total Restructuration de la recherche</b>	<b>153 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>33 902 €</b>	<b>3 902 €</b>	<b>15 602 €</b>	<b>-11 700 €</b>
MOYENS MUTUALISES	ECOLE DOCTORALE	118 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PUB	30 321 €	30 500 €	37 500 €	7 000 €	1 000 €	6 000 €
	<i>Presses Ausonius</i>	3200 €	3200 €	4200 €	1000 €		
	DIRECTION DE LA RECHERCHE	9 000 €	9 000 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Total Moyens mutualisés</b>	<b>157 821 €</b>	<b>39 500 €</b>	<b>46 500 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
		<b>875 821 €</b>	<b>635 161 €</b>	<b>714 338 €</b>	<b>79 177 €</b>	<b>66 722 €</b>	<b>12 455 €</b>
	<b>Report crédits non consommés - covid</b>	<b>0</b>	<b>96 498 €</b>	<b>22 900 €</b>			

# Annexe 1

## Le Dialogue Stratégique de Gestion (DSG)

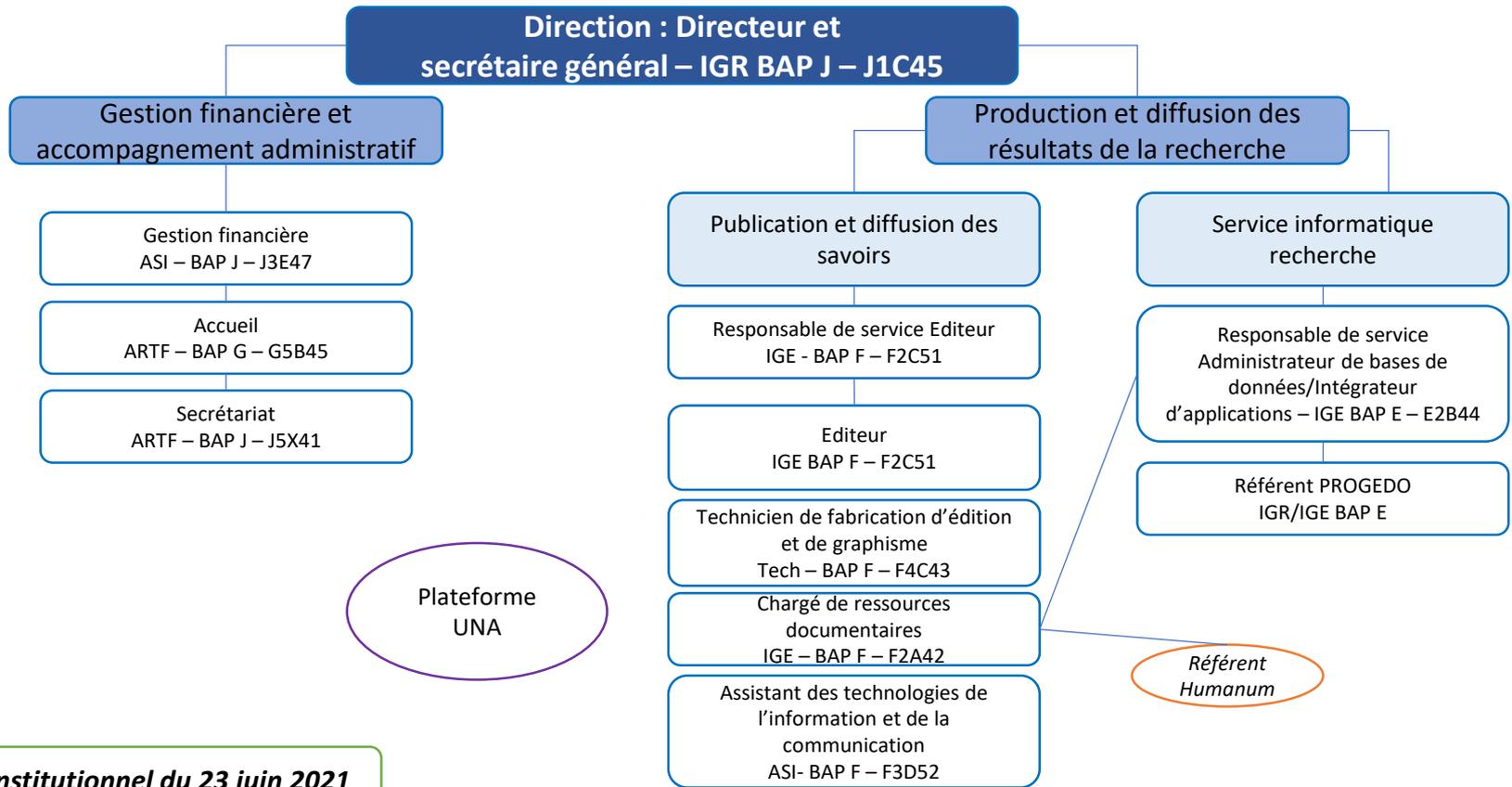
		Tranche 2021	Tranche 2022	Total
VALORISATION	Total	<b>18 000 €</b>	<b>53 400 €</b>	<b>71 400 €</b>
	FONCTIONNEMENT	5 000 €	26 400 €	31 400 €
	PERSONNEL	13 000 €	27 000 €	40 000 €
RESTRUCTURATION	Total	<b>83 167 €</b>	<b>51 233 €</b>	<b>134 400 €</b>
	FONCTIONNEMENT	60 217 €	38 183 €	98 400 €
	PERSONNEL	22 950 €	13 050 €	36 000 €
REVUE	Total	<b>0 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>140 000 €</b>
	FONCTIONNEMENT	<b>0 €</b>	56 000 €	56 000 €
	PERSONNEL	<b>0 €</b>	84 000 €	84 000 €
<i>Pour mémoire Projet Ecole doctorale</i>		118 900 €		
<b>SCSP DSG</b>		<b>101 167 €</b>	<b>244 633 €</b>	

## Annexe 2

	Allocation 2022
AMERIBER	39 439 €
Archéosciences-Bordeaux	39 645 €
ARTES	34 987 €
AUSONIUS	46 108 €
CEMMC	41 586 €
CLIMAS	47 526 €
CLLE Montaigne	15 580 €
CRHA Pariset	15 409 €
D2IA	11 188 €
IKER	9 282 €
LAM	11 948 €
MICA	58 723 €
PASSAGES	43 642 €
Plurielles	73 703 €
SPH	28 556 €
	<b>517 320 €</b>

## Annexe 3

# Organigramme de la MSH-UAR



CLARE	VAS DEYRES	Natacha	Chercheure associée	Regards croisés
CLARE	BRUNOT	Davina	Doctorante	Valise de chercheur Bouche à oreille
CLARE	BAUMANN BOURNEL	Pierre Marlaine	PR Chargée de cours	Slide show speed searching
IRAMAT-CRP2A	DE LA CODRE SPINELLI SANCHEZ	Hortense Océane	Doctorantes	Stands
LAM	KARIUKI	Nathan	Doctorant	Speed searching en ligne samedi 14h anglais
LAM	OULKEBOUS	Leila	Doctorante	MT180 speed searching
AMERIBER	ROUMIER	Julia	MCF	Stands
AMERIBER	PREVOST	Caroline	Doctorante	Valise de chercheur Stands Carte postale
IKER	SARRAUTE	Marie	Doctorante	Stands MT180
TELEM	TURCK	Blanche	Doctorante	speed searching
CLIMAS	BENETEAU	Rael	Doctorant	speed searching Voyage sur les ondes
CLIMAS	JAECK	Nathalie	PR et VP recherche	speed searching Radio
FG PARISET	DIEZ	Paloma	Doctorante	speed searching
ARCHEOVISION	CHAPOULIE DELEVOIE	Rémy Caroline	PR Gestion/Communication	Voyage en réalité virtuelle
PASSAGES	MAZZERO	Hugo	Doctorant	MT180 speed searching
PASSAGES	SACAREAU	Isabelle	PR	Vidéo Curieux
PASSAGES	AMELOT	Xavier	MCF	Bouche à oreille speed searching

Annexe 4

# Nuit Européenne des Chercheurs 2021

## Annexe 4

# Fête de la Science 2021

### Village des sciences à Cap Sciences

AUSONIUS	RUIZ DARASSE	Coline	Chercheure CNRS	Stand "Esprit critix"
SPH	BOURBON	Marion	Chercheuse associée	Conférence Pourquoi donc le vrai serait-il plus désirable que le faux ? (Re)fonder le sens du réel
PASSAGES			Consortium ImaGEO	Atelier "L'envers des cartes"
MICA	DAMOME SOUBIALE	Etienne Nadège	MCF HDR MCF	Conférence Les mineurs non-accompagnés : fantasmes et réalités

### Circuit scientifique bordelais

AUSONIUS	SYLLAC	Sonia	Médiatrice scientifique	Ateliers jeux de cartes (chronologie recherche archéologique et métiers) au collège Jean Boucheron de Castillonnès (47)
----------	--------	-------	-------------------------	---

### 30 scientifiques en direct

PASSAGES	DUFEAL	Marina	MCF	Dessine-moi un cyberspace ! Faire de la Géographie grâce aux films du studio Ghibli
CLIMAS	ANTOLIN	Pascale	PR	J'enseigne l'anglais et je suis chercheuse !
UN@ éditions	VINCENT GUIONNEAU	Stéphanie	éditrice	On vous livre la science